



**Newsletter der Gesellschaft für Kanada-Studien e.V.
vom 15.06.2020**

Inhalt

Mitteilung des Vorstands

1. Opportunities

Stipendien – Fristverlängerung!

Stipendien zur Förderung von Québec-Studien 2020

CRILCQ

BOURSE JEAN-CLÉO-GODIN

2. Calls and Conferences

Appel à articles pour la revue *IdeAs, Idées d'Amérique*, n° 17

Villes et Culture dans les Amériques

Appel à textes pour la revue *Postures*, n° 32

De l'Index au droit d'auteur: Scandales et procès littéraires

Appel à communications pour un colloque

Archives audiovisuelles de la littérature

3. Announcements and New Publications

Vortrag von Matt Sheedy

Erlaubt oder verboten – Religiöse Symbole und Multikulturalismus in Kanada

Ankündigung

Canada Day 2020

Ankündigung

DKG-Mitgliederversammlung 2020



Mitteilung des Vorstands

Liebe GKS-Mitglieder und Kanadist*innen,

während die Corona-Pandemie nun auch zunehmend andere Erdteile als Ostasien, Europa und Nordamerika überrollt, bemühen sich die Regierungen in Deutschland und den anderen europäischen Ländern schrittweise um eine Öffnung und Wiederaufnahme von Prozessen und Projekten aus „Vor-Corona-Zeiten“. Wollen wir hoffen, dass Vorsicht und langsames Vortasten unter Berücksichtigung neuer Erkenntnisse und Daten das Vorgehen bestimmen werden und nicht blanker Aktionismus oder wahlpolitisches Kalkül.

Innerhalb der GKS und der Gemeinschaft der Kanadist*innen weltweit sind die letzten Monate durchaus durch ein Herunterfahren der Aktivitäten gekennzeichnet gewesen. Vieles ist abgesagt und verschoben worden, aber damit nicht aufgehoben. Wir hoffen natürlich, dass wir innerhalb der GKS zumindest in Bezug auf unsere Jahrestagung im nächsten Februar halbwegs zu unserer gewohnten Normalität zurückkehren können und haben dementsprechend mit den inhaltlichen Vorbereitungen für Grainau 2021 bereits begonnen. Am heutigen Montag, den 15. Juni, ist Einsendeschluss für Abstracts – aber wenn aus Ihrem Kreise noch kurzfristig der ein oder andere Vorschlag zur Einreichung gebracht werden sollte, würden wir sicherlich noch ein paar Tage Kulanzfrist gewähren! Der Call for Papers ist ja über unsere Homepage www.kanada-studien.org/jahrestagung einsehbar.

Gleiches – der bis heute verlängerte Einsendeschluss und sicherlich auch eine gewisse Kulanzfrist – gilt auch für die diesjährige Tagung des Nachwuchsforums der GKS, die vom 3.-5. September in Freiburg stattfinden wird. Auch hierzu finden Sie den Call for Papers auf der Homepage der GKS unter <http://www.kanada-studien.org/nachwuchsforum/> und jüngste Hinweise zur Fristverlängerung unter den Meldungen unter Aktuelles.

Die von uns gewählte Thematik für die nächste Jahrestagung **Ecologies – Environments – Ethics / Écologies – Environnements – Éthiques** erscheint jedenfalls sowohl angesichts der Corona-Erfahrungen als auch der Reflexion der jüngsten Vorkommnisse rund um „Black Lives Matter“ (und nicht nur „black“...) aktueller denn je. Wir hoffen, dass wir möglichst viele von Ihnen im nächsten Februar mit einem spannenden Programm nach Grainau locken werden können.

Eine weitere – freudige – Mitteilung darf ich Ihnen noch machen: Auf der Ende Mai per Videokonferenz durchgeführten Mitgliederversammlung des *International Council for Canadian Studies* ist unsere ehemalige GKS-Präsidentin Kerstin Knopf als *President elect* zur nächsten Präsidentin des ICCS gewählt worden! Sie wird damit ab sofort als „Vize“ bereits im *Executive Committee* des ICCS mitarbeiten und dann im nächsten Mai die Amtsgeschäfte als Präsidentin übernehmen. Wir freuen uns sehr darüber und auf die weitere Zusammenarbeit, und selbstverständlich gratulieren wir ganz herzlich!

Ich wünsche Ihnen gute Gesundheit, einen schönen Sommer und alles Gute!

Mit besten Grüßen aus Dortmund

Ludger Basten



1. Opportunities

Stipendien – Fristverlängerung!

Stipendien zur Förderung von Québec-Studien 2020

Im Rahmen der Kooperationsvereinbarung zwischen Bayern und Québec werden für das Jahr 2020 wieder drei Stipendien à 2.500,- Euro zur Förderung von Québec-Studien angeboten.

Achtung: Verlängerung der Ausschreibungsfrist bis zum 19. Juni 2020

Vergaberichtlinien:

Personenkreis: Studierende aller Fachrichtungen, die an einer bayerischen Universität oder Hochschule für angewandte Wissenschaften immatrikuliert sind und ihre Zulassungsarbeit, Master-, Bachelor- oder Diplomarbeit über ein Thema schreiben, das inhaltlich oder methodisch einen wesentlichen Bezug zu Québec aufweist.

Aufenthaltsdauer: 4 – 6 Wochen

Die Studierenden, die ein Stipendium erhalten, verpflichten sich, der Bayerischen Staatskanzlei als Nachweis ein Exemplar der abgeschlossenen Arbeit zur Verfügung zu stellen.

Die Auswahl unter den Bewerbungen trifft eine Kommission aus Vertretern des Instituts für Kanada-Studien an der Universität Augsburg, der Wissenschaftlichen Koordinierungsstelle Bayern-Québec und der Bayerischen Staatskanzlei.

Bitte richten Sie Ihre Bewerbungen in Papierform und elektronisch **bis zum 19.06.2020** an folgende Adresse:

Frau Prof. Dr. Sabine Schwarze

Lehrstuhl für Romanische Sprachwissenschaft

Universität Augsburg

Universitätsstr. 10

86135 Augsburg

sekr.schwarze@philhist.uni-augsburg.de (Tel. 0821/598-2740)

Mit der Bewerbung einzureichende Unterlagen:

- Tabellarischer Lebenslauf
- Motivationsschreiben
- Nachweis über gute französische und englische Sprachkenntnisse
- Kurzbeschreibung des Projekts und Begründung der Notwendigkeit einer Vorortrecherche in Québec; Angabe von Kontaktpersonen bzw. -institutionen in Québec
- Stellungnahme des Betreuers der Arbeit

<https://www.uni-augsburg.de/de/forschung/einrichtungen/institute/kanada/aktuelles/2020/quebec-studien-stipendien/>





CRILCQ

BOURSE JEAN-CLÉO-GODIN



Bourse de mobilité pour les enseignants.tes du postsecondaire hors Québec

La bourse de mobilité Jean-Cléo-Godin permet aux enseignants.tes du postsecondaire de l'extérieur du Québec de venir au CRILCQ pour y poursuivre des recherches et profiter de l'ensemble des activités (séminaires, colloques, conférences, etc.) afin de préparer un nouveau cours portant en tout ou en partie sur la littérature et la culture québécoises.

Tout.e enseignant.e de niveau postsecondaire est admissible à l'exception des professeurs.res titulaires d'un poste ou d'une chaire dans une université.

Cette bourse d'une valeur de 7 000 \$ doit servir à couvrir les frais d'un séjour au Québec de trois mois.

Le séjour doit être effectué au cours de l'année universitaire suivant l'obtention de la bourse. Le.la candidat.e choisi.e sera appelé.e à participer activement aux activités et aux événements du CRILCQ.

DÉTAILS DU CONCOURS

Montant accordé : 7 000 \$

Présentation du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

- une lettre de présentation justifiant la pertinence d'un séjour au CRILCQ (maximum de 2 pages) ;
- un curriculum vitæ abrégé ;
- une description du projet de recherche (maximum de 1 page) et des séances d'enseignement envisagées (maximum de 1 page) ;
- une preuve d'attribution du cours au.à la candidat.e et de son inscription dans l'offre de cours d'un établissement postsecondaire reconnu à l'extérieur du Québec.

Les candidats.tes doivent faire parvenir leur dossier en format pdf à la coordination du CRILCQ (bizzoni.lise@ugam.ca et helene.hotton@umontreal.ca).

La bourse est offerte pour une durée de trois mois.

Date limite pour le dépôt des demandes : **24 août 2020.**

Toutes les bourses du CRILCQ sont attribuées par un jury.





2. Calls and Conferences

Appel à articles pour la revue *IdeAs, Idées d'Amériques*, n° 17

Villes et Culture dans les Amériques

Le numéro 17 de la revue, à paraître en **février-mars 2021**, portera sur *Villes et Culture dans les Amériques*.

Coordinatrices : Diana Burgos-Vigna et Cynthia Ghorra-Gobin

De nombreux travaux en sciences sociales ont analysé les reconfigurations sociales et spatiales des villes sous l'effet de la mondialisation. Mais un nombre limité explique ces reconfigurations à partir des politiques et des pratiques culturelles. En effet, les programmes culturels menés par les villes ont généralement pour objectif de s'inscrire dans une perspective d'« attractivité territoriale » ou de « marketing urbain ». La culture devient ainsi une ressource symbolique et économique majeure et un bien de consommation le plus souvent destiné aux touristes. Mais elle est aussi un levier de transformation urbaine et sociale dans les villes. Nous proposons donc dans le cadre de ce dossier d'étudier non seulement les politiques culturelles mises en place dans les villes des Amériques, les pratiques culturelles locales telles que le « street art » mais aussi les divers événements festifs populaires ou encore des pratiques individuelles ou collectives plus quotidiennes. Elles présentent l'intérêt de ne pas concerner uniquement les centres mais valorisent aussi d'autres quartiers, comme des zones urbaines périphériques, et font entendre les voix des populations qui habitent ou pratiquent ces espaces.

Le dossier réunira divers cas d'études issus d'enquêtes de terrain menées dans les villes des Amériques. Ces travaux mettront l'accent sur l'analyse des acteurs impliqués dans l'élaboration des politiques culturelles ce qui permettra d'identifier les similitudes ou les divergences entre villes du Nord et du Sud, par exemple en matière de financement. Ils permettront aussi de faire un état des lieux des objectifs visés par ces mêmes acteurs. Ainsi, en Amérique latine, si une grande partie des investissements culturels est destinée au patrimoine colonial, il faut néanmoins noter une évolution récente visant à soutenir des projets dans des quartiers considérés comme marginaux. Aux États-Unis, la question se pose également pour la valorisation de certains espaces urbains. Ces nouvelles stratégies s'intègrent dans une vision de la culture qui est aussi conçue comme outil de développement social, voire comme « le 4ème pilier du développement durable ». Ces différents programmes, associés à la diversité des pratiques culturelles déployées dans les villes, donnent lieu à une transformation des espaces, mais également à l'émergence de nouvelles dynamiques sociales (liens entre les habitants, relations avec les pouvoirs publics, loisirs, rapport à la nature, vie de quartier, etc.).

L'intérêt pour la culture dans l'espace urbain n'est plus à démontrer, mais la question de savoir si elle est un espace de consensus ou au contraire de tensions demeure ouverte. Les significations données à la notion même de « culture » diffèrent en fonction des lieux et des acteurs qui se l'approprient. Si le « vivre ensemble » dans des villes de plus en plus multiculturelles reste un objectif majeur Amérique latine comme en Amérique du Nord, les



moyens pour y parvenir sont variés et passent par des tensions ou pour le moins des négociations entre les forces en présence dans le champ culturel. Au Nord comme au Sud, se posent les mêmes questions de ségrégation et d'« invisibilisation » de certains groupes ou de certaines pratiques. Dans ce contexte, la culture révèle son potentiel non seulement conflictuel mais également démocratique.

Le dossier a pour objectif de réunir des travaux évoquant les processus de transformations sociales et spatiales de la ville en Amérique du Nord et/ou en Amérique latine au travers de programmes/politiques ainsi que de pratiques locales relevant du registre culturel. Comment les pratiques et/ou les politiques culturelles produisent-elles de nouveaux usages des espaces urbains ? Parviennent-elles à réinventer du commun ou au contraire créent-elles de nouvelles fractures et stigmatisations ? Le dossier devra faire un état des lieux comparatif des recherches menées en ce domaine en Amérique latine et en Amérique du Nord. Il permettra aussi, par divers cas d'études précis, d'identifier les acteurs en présence, les stratégies déployées, les objectifs poursuivis, et les effets en matière de transformation spatiale et sociale dans les villes américaines. L'approche globale se veut transdisciplinaire et comparatiste, en cohérence avec la ligne éditoriale de la revue IDEAs. Elle intégrera donc des travaux issus de différentes disciplines des sciences sociales et humaines.

Modalités

Toutes les propositions soumises, rédigées en français, en anglais et en portugais ou espagnol, devront prendre la forme suivante :

- un titre
- un résumé (500 mots maximum)
- 5 mots-clefs
- une notice brève bio-bibliographique (10-15 lignes)

Elles sont à envoyer à la rédaction par courrier électronique, **avant le 25 juin 2020** à :

Diana Burgos-Vigna : Diana.burgos@u-cergy.fr

Cynthia Ghorra-Gobin : Implementation@orange.fr

Isabelle Vagnoux : isabelle.vagnoux@univ-amu.fr

Françoise Martinez : francoise.martinez02@univ-paris8.fr

Les propositions seront alors évaluées par notre comité de rédaction et les coordinatrices du numéro, et si votre résumé retient notre attention, nous prendrons contact avec vous, pour un envoi de l'article complet, dans les plus brefs délais.

Chaque article devra ensuite nous être soumis sur la plateforme Open Journals System de la revue, **avant le 15 septembre 2020**. Il fera alors l'objet d'une évaluation sous forme anonyme par deux experts.





Appel à textes pour la revue *Postures*, n° 32

De l'Index au droit d'auteur: Scandales et procès littéraires

De toute façon, les seuls livres vraiment intéressants, c'est ceux qui sont lus par la police.
Nathalie Quintane, *Tomates*, p. 65.

Les exemples affluent, depuis l'affaire Gabriel Matzneff jusqu'à celle, plus près de nous, que suscite le *Hansel et Gretel* d'Yvan Godbout (2017). Encore aujourd'hui, les textes littéraires dérangeant, offensent ou choquent au point de motiver la tenue de procès. Comme le note Gisèle Sapiro, ni la « relativisation du pouvoir des mots par rapport à l'essor fulgurant de l'image » ni la « dépolitisation » qui marque, en France, la fin de l'hégémonie sartrienne n'enrayent le pullulement des poursuites menées, au XX^e et au XXI^e siècles, contre des acteurs littéraires (2012, 104). Si, en Occident, l'intérêt national n'entrave désormais plus la liberté d'expression, les procès d'œuvres pour atteinte aux bonnes mœurs, aux droits individuels ou à l'intégrité de groupes vulnérables prolifèrent toujours — peut-être plus que jamais.

Selon Françoise Lavocat, cette « multiplication [récente] des procès tient [...] moins à la nature des œuvres qu'à une transformation du rapport entre auteurs et publics et à une focalisation collective sur la notion de fiction, qui, en définitive, joue contre celle-ci » (2016, n.p.). De fait, l'accroissement des poursuites répondrait non pas à une montée en factualité de la littérature contemporaine, mais plutôt à une accentuation de l'attention portée aux lignes de partage qui distinguent imaginaire et réel. Ce souci témoignerait d'une prise en compte par le lectorat de « la capacité des fictions à faire référence au monde réel » (n.p.), à prolonger les affects, les conflits, les différends qui agitent l'espace social. Loin de constituer une « zone de non-droit » (Caïra 2011, 153), les fictions seraient, dans cette perspective, pleinement justiciables des décisions des tribunaux.

Dans « Droits et devoirs de la fiction littéraire en régime démocratique : du réalisme à l'autofiction », Sapiro souligne que « [l']ethos de l'écrivain moderne est tiraillé entre deux tendances contradictoires : d'un côté, un ethos démocratique qui en fait une référence et un guide pour l'opinion, de l'autre, un ethos aristocratique qui revendique des droits particuliers pour les créateurs » (2012, 98). Lorsque inquiété·e·s par des accusations, les écrivain·e·s contemporain·e·s revêtent encore, par leur discours, l'un ou l'autre de ces ethos. Chez Matzneff, par exemple, les arguments convoqués participent de l'ethos aristocratique, l'écrivain affirmant en 1990 sur le plateau d'Apostrophes qu'« avant de porter des jugements moraux sur un livre, [il convient d'abord de lui porter] des jugements esthétiques et artistiques » (Ina Clash TV 1990, n.p.). Cette position, proche de « l'art pour l'art » que défend Baudelaire dans le sillon de son propre procès, suppose un statut d'exception qui placerait l'écrivain « au-dessus des lois sociales » (Sapiro 2012, 100). Ce droit à l'excentricité prémunira longtemps Matzneff contre toute accusation judiciaire, malgré la teneur sulfureuse d'écrits qui ne cachent pas l'attirance de l'homme pour les *Moins de seize ans* (1974).

L'ethos démocratique, quant à lui, confère à l'écrivain·e le rôle d'éclairer l'opinion publique par la critique des abus du pouvoir et par l'exhibition de vérités — parfois tout autant scandaleuses que le « mal » qui fascine les transgressifs. Du réalisme à l'engagement sartrien, nombre de pratiques adoptent les logiques de cet ethos, construit en concomitance avec les luttes pour la liberté d'expression. Aujourd'hui, pourtant, la raréfaction marquée de procès



motivés par la portée critique de la littérature force à s'interroger : la publication d'écrits suffit-elle toujours à inquiéter le pouvoir en Occident? Cette question occupe plusieurs écrivain·e·s contemporain·e·s qui, s'ils n'éprouvent pas eux-mêmes les limites de la Loi, ne thématisent pas moins les rapports qu'entretenaient ethos démocratique et coercition juridique. À cet égard, relevons la production suscitée par l'arrestation, à l'occasion de l'affaire de Tarnac, d'un groupe de jeunes gens dits d'« ultra-gauche » — notamment suspecté d'avoir contribué à la rédaction du pamphlet anarchiste *L'insurrection qui vient* (2007). Deux œuvres suivront l'incarcération des militant·e·s : *Tomates* (2010) de Nathalie Quintane et *Tarnac, un acte préparatoire* (2011) de Jean-Marie Gleize. Cet intérêt d'écrivain·e·s pour l'affaire n'est pas fortuit : « [de] mémoire française, comme le souligne l'un des accusé·e·s, il ne s'était pas vu depuis bien longtemps que le pouvoir prenne peur à cause d'un livre » (Mandraud 2009, n.p.).

Se posent également la question du droit d'auteur et celle de sa reconnaissance par l'institution littéraire. À ce sujet, l'exemple du *Devoir de Violence* écrit par Yambo Ouologuem en 1968 et son traitement sur la scène littéraire européenne sont parlants. Dès sa publication, le roman du Malien attire l'attention et devient, la même année, le premier roman africain à se mériter le prestigieux Prix Renaudot. Rapidement, Yambo Ouologuem s'établit comme un romancier francophone culte et son œuvre est qualifiée d' incontournable. « Le succès, comme l'affirme Julie Levasseur (2018, n.p.), est toutefois de courte durée : le tournant des années 1970 voit naître une polémique quant à la propriété littéraire du *Devoir de violence*. » Les accusations de plagiat et les procès qui s'ensuivent ont tôt fait de transformer Ouologuem en pariah et celui-ci rentre, disgracié, en Afrique. *Le devoir de violence*, quant à lui, devient un texte maudit et est oublié. Comment expliquer ce renversement du regard porté par l'institution sur un texte dont le contenu demeure inchangé?

Pour ce trente-deuxième numéro, *Postures* vous invite à réfléchir par des textes d'analyse et de critique scientifique aux enjeux (de réception, de thématisation) qu'appelle la confrontation d'œuvres et d'institutions juridiques. Des procès d'écrivain·e·s à leur mise en texte par les contemporain·e·s, ces chocs jalonnent la modernité — forçant, chaque fois, la rencontre entre littérature et monde social.

La thématique de ce numéro ouvre la porte à une multiplicité d'axes et d'approches :

- Fictionnalisation de personnes réelles : frontières, enjeux
- Théories de la lecture, théories de la réception
- Enjeux juridiques de l'autofiction
- Appropriations littéraires et droit du numérique
- Censure et liberté de création
- Littérarité du droit
- La littérature judiciaire : procès et narrations documentaires
- Etc.

Les textes proposés, d'une longueur de 12 à 20 pages à double interligne, doivent être inédits et soumis en utilisant le formulaire conçu à cet effet, sous l'onglet « Protocole de rédaction » de notre page web (<http://revuepostures.com/fr/formulaires/protocole-de-redaction-soumission-dun-texte>), avant **le 1er juillet 2020**. La revue *Postures* offre un espace hors dossier pour accueillir des textes de qualité qui ne suivent pas la thématique suggérée.



Veillez accompagner votre article d'une courte notice biobibliographique qui précise votre université d'attache. Les auteurs et auteures des textes retenus — **obligatoirement des étudiantes et des étudiants universitaires, tous cycles confondus** — devront participer à un processus de réécriture guidé par un comité de rédaction, avant leur publication.

Bibliographie

- Baron, Christine. 2019. « Droit et littérature : de la prise de conscience citoyenne à la révision de la loi ». *Contextes*, no. 22. <https://journals-openedition-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/contextes/7119>
- Caïra, Olivier. 2011. *Définir la fiction. Du roman au jeu d'échecs*. Paris : EHESS.
- Furlon, Armelle et Boris Khalvadjian. 2009. « Art, liberté, responsabilité. Exposé juridique d'une affaire de concessions », *Marges* 9, no. 2 : 68-83.
- Gleize, Jean-Marie. 2011. *Tarnac : un acte préparatoire*. Paris : Seuil.
- Godbout, Yvan. 2017. *Hansel et Gretel*. Varennes : ADA.
- Grell, Isabelle. 2009. « Autofiction et autocensure : instrument d'autocensure ». Autofiction.org. <http://www.autofiction.org/index.php?post/2008/10/31/Autofiction-et-auto...> (Page consultée le 25 mars 2020).
- Ina Clash TV. 1990. « Gabriel Matzneff à propos des adolescentes dans "Apostrophes" | Archive INA ». Vidéo YouTube, 21 min. 34. 2 mars 1990. Publié le 30 décembre 2019. <https://www.youtube.com/watch?v=TjZmJkLdwN8>
- Lavocat, Françoise. 2016. *Fait et fiction*. Paris : Seuil. [Édition électronique].
- Levasseur, Julie. 2018. « "Récrire" la domination coloniale : l'usage du plagiat dans *Le devoir de violence* de Yambo Ouologuem ». *Postures*, no. 27 (Hiver) : Dossier « Trafiquer l'écriture : fictions frauduleuses et supercheries actoriales ». <http://revuepostures.com/fr/articles/levasseur-27>
- Mandraud, Isabelle et Caroline Monnot. 2009. « Julien Coupat : "La prolongation de ma détention est une petite vengeance" ». *Le Monde*. 25 mai 2009. https://www.lemonde.fr/societe/article/2009/05/25/julien-coupat-la-prolongation-de-ma-detention-est-une-petite-vengeance_1197456_3224.html
- Matzneff, Gabriel. 1974. *Les Moins de seize ans*. Paris : Julliard.
- Ost, François. 2015. « Droit et littérature : variété d'un champ, fécondité d'une approche ». *Revue juridique Thémis* 49. no. 1 : 3-33.
- Ouologuem, Yambo. 2003 (1968). *Le devoir de violence*. Paris : Le Serpent à Plumes.
- Posner, Richard. 1996. *Droit et littérature*. Paris : P.U.F.
- Quintane, Nathalie. 2010. *Tomates*. Paris : P.O.L.
- Sapiro, Gisèle. 2008. « De la responsabilité pénale à l'éthique de responsabilité. Le cas des écrivains ». *Revue française de science politique* 58, no. 6 : 877-898.
- Sapiro, Gisèle. 2011. *La responsabilité de l'écrivain. Littérature, droit et morale en France (XIXe-XXIe siècle)*. Paris : Seuil.
- Sapiro, Gisèle. 2013. « Droits et devoirs de la fiction littéraire en régime démocratique : du réalisme à l'autofiction ». *Revue critique de fiction contemporaine*, no. 6 : 97-110.
- Tricoire, Agnès. 2011. *Petit traité de la liberté de création*. Paris : La Découverte.





Appel à communications pour un colloque

Archives audiovisuelles de la littérature

Université de Montréal, 15-16 avril 2021

L'audiovisuel fait aujourd'hui partie intégrante du patrimoine littéraire. Si la place des sources sonores et filmiques reste marginale dans les archives littéraires, ces documents représentent une part considérable et grandissante de la mémoire du passé littéraire. Des institutions telles que le Centre d'archives Gaston-Miron (CAGM) à Montréal, les Archives et Musée de la littérature (AML) à Bruxelles, les Archives littéraires suisses (ALS) ou l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC) en conservent chacune un nombre qui se chiffre en milliers, en majeure partie numérisés. D'autres fonds, d'une ampleur au moins équivalente, se trouvent dispersés dans les archives de chaînes de radio-télévision, dans les archives d'institutions comme l'INA et la Sonuma, ou encore sur des plateformes en ligne (UbuWeb, Pennsound, mais également YouTube, SoundCloud...). La diversité matérielle et générique de ces sources ainsi que l'éclatement des lieux de conservation soulèvent de nombreuses questions, dont celle (non la moindre) de la définition et de l'étendue du concept d'archive littéraire.

À l'heure où la circulation de la parole des écrivains ne se restreint plus au support écrit, les productions audiovisuelles s'imposent en tant que vecteurs de connaissance et opérateurs de patrimonialisation. Or, malgré la richesse des traces archivistiques qui se sont accumulées depuis le début du XXe siècle, et malgré la plus grande facilité d'accès grâce aux avancées de la numérisation, le vaste corpus composé d'entretiens filmés, d'émissions radiophoniques ou télévisées, de reportages ou d'enregistrements audio ou vidéo personnels des auteurs reste encore peu exploré dans les études littéraires.

Ce colloque se donne pour objectif d'ouvrir un champ de réflexion international sur le sujet, en interrogeant le rapport entre littérature et archives audiovisuelles dans l'espace francophone.

Les communications pourront s'inscrire dans les axes suivants, établis à titre indicatif :

Les sources audiovisuelles dans les archives littéraires

On cherchera à sonder les enjeux, les pratiques et les problématiques concrètes de la conservation des sources audiovisuelles dans les archives littéraires. Quelle place occupent-elles dans les collections ? Quels défis posent-elles aux institutions ? Comment penser le rapport entre archive audiovisuelle et archive littéraire ? Ce sera également l'occasion de revenir sur l'évolution des principaux fonds, d'éclairer différents projets ou partenariats qui se sont mis en place autour du patrimoine audiovisuel de la littérature, et de faire état des perspectives qui se dessinent pour l'avenir.

De plus, on pourra s'intéresser à l'emploi que font les institutions archivistiques des techniques d'enregistrement audiovisuelles dans le contexte de leur mission patrimoniale. En effet, des archives comme les AML effectuent des captations sonores ou filmiques de lectures publiques ou de pièces de théâtre, tandis que l'IMEC réalise et édite des entretiens sur support



physique ou numérique. Ces initiatives participent d'une démarche active de constitution d'une mémoire audiovisuelle du fait littéraire et invitent à questionner le rôle et les responsabilités des institutions en la matière.

Circulation et valorisation des sources

Se pose également la question de la circulation et de la valorisation des sources audiovisuelles relatives à la vie et à la production littéraires. On peut citer à ce sujet des entreprises de repérage et de rassemblement de documents issus des archives de radio-télévision, visant à les réunir dans des bases de données spécialisées, comme notamment celles du CAGM ou du projet IMVOCS. En vertu de sa progressive numérisation, l'archive audiovisuelle se distingue non seulement par son caractère dématérialisé mais aussi par son étonnante mobilité ; elle se voit rediffusée dans le cadre d'émissions d'archives, éditorialisée en ligne – où elle voisine avec des productions nativement numériques – ou encore rééditée sur support physique dans des collections d'entretiens patrimoniaux (les « Grandes heures INA / Radio France », la collection « Regards » des Éditions Montparnasse...). Ces pratiques de remédiatisation méritent d'être examinées ; elles témoignent des multiples vies de l'archive, de sa visibilité changeante et de ses résonances dans l'espace culturel.

Les usages de l'archive audiovisuelle dans les études littéraires

Les archives sonores et filmiques apparaissent comme de véritables mines d'informations historiques, sociologiques, biographiques, métadiscursives et paratextuelles. Toutefois, si ces sources commencent à être citées dans des travaux monographiques et à entrer dans les bibliographies critiques, peu de réflexions ont été menées au sujet de leur statut épistémologique. En ce sens, il y aura tout lieu de s'interroger, d'un point de vue théorique et méthodologique, sur les usages de l'archive audiovisuelle dans les études littéraires. Quel est l'intérêt scientifique et le potentiel heuristique de ces collections ? Quelles sont les spécificités du travail avec ces sources, comparé aux enquêtes menées à partir de corpus exclusivement écrits ? Comment appréhender les contenus qu'elles véhiculent, compte tenu de la complexité de leur structure sémiotique et des contraintes que le support fait peser sur leur production ? Quelles nouvelles connaissances s'élaborent – ou pourront s'élaborer – à partir de ces documents et comment donnent-elles à penser le littéraire à l'heure de sa progressive multimédiatisation ?

L'archive et l'œuvre : frontières et convergences

Enfin, il importe de problématiser le statut des sources sonores et filmiques, marqué par une ambivalence entre document et œuvre autonome. Comment concevoir l'articulation des fonctions documentaire, patrimoniale et esthétique au sein des collections audiovisuelles ? On pourra, dans cette optique, réfléchir au caractère codifié des scénographies médiatiques, aux effets de prisme et de stylisation induits par la représentation filmique, au concept d'« esthétique documentaire » (J. Alison et Ch. Greig), mais aussi à l'imaginaire audiovisuel de la littérature qui se dégage des collections. À l'évidence, les enjeux ne se présentent pas de la même manière dans le cas d'un poème radiophonique, d'une lecture publique ou d'un reportage télévisé. Néanmoins, l'exemple des transcriptions d'entretiens télévisés entrées dans les Œuvres complètes de Marguerite Duras ou celui de l'édition de la bande sonore du portrait documentaire Sartre par lui-même (1976) par Gallimard rendent manifestes la grande



porosité des frontières entre espace médiatique et espace littéraire. Ce phénomène invite à considérer l'archive audiovisuelle sous l'angle de son rapport à l'œuvre écrite, mais aussi à l'aune de sa capacité à faire œuvre.

Les propositions de communication (400 mots maximum), accompagnées d'une courte notice bio-bibliographique, sont à envoyer à Selina Follonier (selina.follonier@unil.ch), au plus tard le **1^{er} juillet 2020**.

Comité d'organisation

Selina Follonier (Université de Lausanne)

Anthony Glinoyer (Université de Sherbrooke)

[Karim Larose](#) (CRILCQ, Université de Montréal)

Comité scientifique

Laurence Boudart (Archives et Musée de la littérature)

Steven High (Concordia University)

Michel Murat (Sorbonne Université)

Géraldine Poels (INA)

François Vallotton (Université de Lausanne)

Galia Yanoshevsky (Bar-Ilan University)

3. Announcements and New Publications

Vortrag von Matt Sheedy

Erlaubt oder verboten – Religiöse Symbole und Multikulturalismus in Kanada



23. Juni 2020 - 19:30 Uhr

Englischsprachiger Vortrag von Matt Sheedy, Gastprofessor für Kanadastudien an der Universität Bonn und Dozent an der University of Manitoba in Winnipeg

Besondere Zeiten erfordern neue Wege. Die DKG setzt ihre Veranstaltungsreihe fort und bietet am 23. Juni um 19:30 Uhr einen englischsprachigen Vortrag zu einem sehr aktuellen Thema in digitaler Form per Live-Stream an.

Matt Sheedy spricht zu dem gerade in diesen Tagen hochaktuellen Thema:

Erlaubt oder verboten - Religiöse Symbole und Multikulturalismus in Kanada

Während der kanadischen Parlamentswahlen 2015 stand die Kontroverse über den Niqab (Gesichtsschleier) im Mittelpunkt und löste eine landesweite Debatte darüber aus, ob bestimmte religiöse Symbole mit kanadischen Werten vereinbar sind. Im Frühjahr 2019 hat die kanadische Provinz Québec ein Verbot aller religiösen Symbole im öffentlichen Raum erlassen und damit weltweit kontroverse Diskussionen entfacht.



Matt Sheedy wird in seinem Vortrag darauf eingehen, wie diese Ereignisse mit den unterschiedlichen Sichtweisen auf Säkularismus und Multikulturalismus in Kanada zusammenhängen. Er betrachtet darüber hinaus, wie globale Trends zum Beispiel zur Masseneinwanderung und die Zunahme autoritärer Bewegungen Ängste vor einem Zusammenprall der Kulturen und der Bedeutung "westlicher" Werte geschürt haben.

Registrierung und Stream:

Eine verbindliche Anmeldung ist nicht nötig.

Folgen Sie dem Youtube-Link am Tag der Veranstaltung:

<https://youtu.be/vlo-Y5685NQ>

Unter dem Youtube-Stream wird der Vortrag live übertragen. Auch ein moderierter Chat wird zur Verfügung stehen.



Die DKG freut sich auf Ihre zahlreiche Teilnahme und dankt dem Amerikahaus für die tatkräftige organisatorische und administrative Unterstützung bei diesem „Erstlingsexperiment“.

About: Matt Sheedy ist Gastprofessor für Kanadastudien an der Universität Bonn und Dozent an der University of Manitoba in Winnipeg. Seine Forschung und Lehre konzentriert sich auf die Schnittmengen zwischen Religion, Kultur und Politik, mit einem Schwerpunkt auf Islam, indigenen Traditionen und atheistischen Bewegungen in Nordamerika.



Ankündigung

Canada Day 2020

Mittwoch, 1. Juli 2020 – 16:00-24:00 Uhr

Da größere Veranstaltungen in diesem Sommer nicht möglich sein werden, finden die alljährlichen Feierlichkeiten der Kanadischen Botschaft zum Canada Day in Berlin in diesem Jahr als Online-Event statt. Somit können sich dann nicht nur die Berliner auf ein buntes und spannendes Programm kanadischer Kultur freuen, das am 1. Juli 2020 ab 16:00 Uhr aus dem Studio der Botschaft in Berlin ausgestrahlt wird. Moderiert wird der Abend von Ben MacLean! Weitere Informationen findet ihr ab 15. Juni auf der Event-Website canadaday-germany.de und auf den [Facebook-Seiten](#) der Botschaft von Kanada. **#celebrateathome!**

Location: Zu Hause.

Anmeldung: Eine Anmeldung ist nicht erforderlich. Am 1. Juli 2020, ab 16:00 Uhr im Live-Stream auf canadaday-germany.de.





Ankündigung

DKG-Mitgliederversammlung 2020

Samstag, 17. Oktober 2020 – 14:00 Uhr



Die DKG musste das für Juni 2020 geplante DKG-Jahrestreffen in Frankfurt aufgrund der aktuellen Situation verschieben. Da im Jubiläumsjahr 2021 das 70-jährige Bestehen der DKG in der Gründungsstadt Hannover gefeiert werden soll, wird das Frankfurter Programm mit dem Festakt im Deutschen Filmmuseum im Sommer 2022 nachgeholt werden. Die DKG freut sich auf Ihre Teilnahme, natürlich auch gerne bereits im nächsten Jahr.

Die **Mitgliederversammlung 2020** der DKG wird am Samstag, den 17. Oktober um 14:00 Uhr in den Räumen der Anwaltskanzlei Arnecke Sibeth Dabelstein, Hamburger Allee 4, 60486 Frankfurt am Main, stattfinden. Wer mag, kann einen Besuch der Frankfurter Buchmesse mit der Mitgliederversammlung kombinieren.

Informationen zur Anmeldung folgen bald.

Sie erhalten unseren monatlichen GKS-Newsletter, weil Sie Mitglied der Gesellschaft für Kanada-Studien e.V. sind ODER sich für den Newsletter individuell eingetragen haben. Der kostenlose GKS-Newsletter wird mit Hilfe des DFN List Dienstes des Vereins zur Förderung eines Deutschen Forschungsnetzes e.V. betrieben. Bitte beachten Sie die [Datenschutzerklärung des Listservers](#) und das [Impressum](#). Um Ihr Newsletterabo zu ändern oder zu kündigen, klicken Sie bitte [hier](#). Bei Fragen steht Ihnen die GKS-Geschäftsstelle (gks@kanada-studien.de) zur Verfügung. // You receive this newsletter because you are member of the Association for Canadian Studies in German-Speaking Countries (GKS) OR have subscribed to our newsletter. The free GKS-Newsletter operates with the help of the DFN listserver of the association Förderung eines Deutschen Forschungsnetzes e.V. Please note the [listserver's privacy policy](#) and its [legal notice](#). To manage or cancel your subscription, please click [here](#). If you have questions or need assistance, please contact the GKS administration office (gks@kanada-studien.de). // La GKS-Newsletter gratuite est générée avec l'aide du serveur de listes DFN de l'association Förderung eines Deutschen Forschungsnetzes e.V. Veuillez prendre [note de la politique de confidentialité](#) du serveur de liste et des [mentions légales](#). Votre abonnement à la newsletter peut être annulé ou modifié [ici](#) à tout moment. Si vous avez des questions, veuillez contacter le bureau de GKS (gks@kanada-studien.de).